Envoyé en préfecture le 08/06/2021 Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID: 029-212901011-20210605-2021_06_05_06-DE



Landéda, le 7 juin 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2021

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TERRASSES

RAPPORT N°06/05/2021

Envoyé en préfecture le 08/06/2021 Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID: 029-212901011-20210605-2021_06_05_06-DE

En 2020, le conseil municipal a décidé, en soutien à l'économie locale, d'installer des aménagements sur la voie publique afin que les commerces puissent les utiliser pour accueillir du public.

Ces occupations du domaine public ne peuvent se faire sans l'établissement d'une redevance conformément à l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Au vu des circonstances, en 2020, elle avait été établie à 1 € pour l'année.

Toutefois, la mise en place de ces aménagements a un coût pour la collectivité qui s'établit aujourd'hui à 71 751,29 € TTC. Pour un amortissement sur 16 ans et une surface totale de 217,89 m², le prix au m² est estimé à 20,58 €. La commission des finances propose un montant de 20 €/m²/an.

Les commerçants souhaitant s'y installer doivent en faire la demande auprès de la mairie.

Pour les commerçants qui n'ont pas d'aménagements communaux, le prix de la redevance est proposé à 8 €/m²/an.

Conformément aux dispositions légales, un règlement (charte) ainsi qu'un arrêté seront établis par la Commune.

Sur avis de la commission des finances, je vous propose d'établir les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses :

- aménagées par la commune : 20 €/m²/an
- occupation nue : 8 €/m²/an.

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID: 029-212901011-20210605-2021_06_05_06-DE



Nombre de membres

en exercice = 27 Présents = 19 Votants = 27

Délibération du conseil municipal N°06/05/2021 Réunion du 05 juin 2021

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TERRASSES

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR

Absents:

Nolwenn DAUPHIN donne procuration à Christine CHEVALIER Alexandre TREGUER donne procuration à Daniel GODEC Céline PRONOST donne procuration à Danielle FAVÉ Philippe COAT donne procuration à David KERLAN Hervé LOUARN donne procuration à Anne POULNOT-MADEC Marine VAUTIER donne procuration à Camille SORDET Martine KERFOURN donne procuration à Sylvaine COANT Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Madame Catherine COUSTANCE a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 27 voix pour,

Jean-Luc CATTIN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.212561 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1: Le Conseil Municipal décide d'établir les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses comme ci-dessous :

- aménagées par la commune : 20 €/m²/an
- occupation nue : 8 €/m²/an.

Envoyé en préfecture le 08/06/2021 Reçu en préfecture le 08/06/2021 Affiché le

ID: 029-212901011-20210605-2021_06_05_06-DE

Envoyé en préfecture le 08/06/2021 Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID: 029-212901011-20210605-2021_06_05_06-DE

CHEVALIER	
Christine	Chesenty
KERLAN	1
David	
POULNOT –	
MADEC Anne	
LE GOFF	AA
Laurent	700
DAUPHIN	a 1.
Nolwenn	Procuration
CATTIN	
Jean-Luc	
FAVÉ	
Danielle	Cous
TRÉGUER	D la
Alexandre	trocuration
SIMIER	Procuration
Céline	Mocuralism
GODEC	1-1-
Daniel	
POULLAIN	1/2
Isabelle	0000
COAT	2 4
Philippe	Procuration
COLLOMBAT	Troubat
Muriel	a cons
LOUARN	Procuration
Hervé	Trocuration

COUSTANCE	Cousesuce
Catherine	8003 DUCK
THÉPAUT	M
Bernard	
LOUBOUTIN	1001
Marie-Laure	THC
QUÉZÉDÉ	
Laurent -	
SORDET	m
Camille	
GAILLARD	
Jean-Pierre	Cum
VAUTIER	2 1
Marine	Procuration
LE ROUX	and the second
Jean-Luc	
DENEZ Erwanin	TA.
COANT	
Sylvaine	
KERFOURN	Procuration
Martine	Trocuration
ARZUR	
Christophe	
BIHANNIC	DC-ARRICA IL
Pascale	Trocuration

Envoyé en préfecture le 08/06/2021 Reçu en préfecture le 08/06/2021 Affiché le

ID: 029-212901011-20210605-2021_06_05_06-DE